

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°22

Conseil Municipal du 16 juin 2015

Service événementiel

Domaine de compétence : Culture-Evénementiel

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutoille Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Tarifs des prestations proposées par l'école de musique municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, adjoint à la culture

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 28 mai 2015.

Considérant la nécessité pour la commune de réévaluer les tarifs de l'école de musique pour faire face à l'augmentation des charges et à l'inflation,

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des prestations proposées par l'école de musique municipale, avec effet à la rentrée scolaire de septembre 2015, selon les conditions suivantes :

Tarif pour 1h de solfège et 30 mn de pratique instrumentale par semaine	Étaplois	94 € par année scolaire
	Extérieur	126 € par année scolaire
Tarif pour 1h d'éveil musical par semaine pour enfant De 4 à 6 ans	Étaplois	47 € par année scolaire
	Extérieur	74 € par année scolaire
Tarif pour 1h de solfège Par semaine	Tarif unique	47 € par année scolaire
Tarif pour 1 atelier Collectif adulte	Tarif unique	74 € par année scolaire

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver les tarifs proposés dans la présente délibération.

Le rapport est adopté par **32 voix pour.**